

## Résumé du tableau de classement

Pour qu'un meublé de tourisme obtiennent un classement de 1\* à 5\*, il a été contrôlé tous les critères obligatoirement requis.

Précision : l'absence d'un critère obligatoire peut être compensée par des critères optionnels selon des règles strictement définies.

Critères de classement	Observations
<b>1. EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS</b>	
<b>1.1 AMENAGEMENT GENERAL</b>	
<b>Surfaces</b>	Après contrôle, la surface de cet hébergement est conforme selon des critères exigés du tableau.
<b>Equipement électrique</b>	L'obligation par pièce de disposer une prise de courant et un éclairage en bon fonctionnement.
<b>Téléphonie et communication</b>	Pour les 1* et 2*, il doit y avoir un équipement public à moins de 300m. Pour les 3* et 4*, un téléphone doit être mis à disposition avec possibilité de facturation. pour les 5*, le téléphone doit être sans fil.
<b>Télévision et hi-fi</b>	A partir de 3*, un poste de télévision couleur avec télécommande est exigé. Pour 5*, l'écran de télévision doit être plat. L'accès au moins à 2 chaînes thématiques ou internationales sera exigé. Une chaîne hi-fi est obligatoire pour 5*. Un lecteur DVD est obligatoire à partir de 4*.
<b>Equipement confort client</b>	Dans toutes les catégories, ces équipements sont présents : cloison fixe de séparation entre les pièces, ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce, occultation intérieure ou extérieure, confort acoustique selon la date de la construction, système de chauffage installé, étendoir et ustensiles déménagement. La machine à laver le linge est obligatoire pour les logements de 4 personnes ou plus dès le classement en 3* ; le séchoir électrique est obligatoire dans les logements de 6 personnes et plus (4*) et de 2 personnes et plus (5*). Dans cette dernière catégorie, est installée une climatisation ou système de rafraîchissement d'air.
<b>1.2 AMENAGEMENT DES CHAMBRES</b>	
<b>Literie</b>	La dimension des lits est réglementée, de même que le nombre d'oreillers ou traversins. Vous devez avoir deux couvertures par lit ou une couette (obligatoire en 4* et 5*). Les matelas sont protégés par des alaises ou des housses amovibles.
<b>Equipements et mobiliers</b>	Quelle que soit la catégorie, il doit y avoir un éclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant ; en 4* et 5* : interrupteur d'éclairage central en va et vient et par une table ou tablette ou tabouret de chevet.
<b>1.3 EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS DES SANITAIRES</b>	
<b>Niveau d'équipements sanitaires (jusqu'à 6 personnes)</b>	Obligation de proposer une salle d'eau privative, c'est-à-dire un espace clos et aéré, intérieur au logement avec accès indépendant et disposant d'une aération ; la salle d'eau peut être ouverte sur la chambre lorsqu'il n'y a qu'une seule chambre. équipements : un lavabo avec eau chaude, douche ou baignoire avec douche et rideau de douche (1* et 2*), pare-douche (3*) ; en 4* et 5*, les dimensions sont supérieures aux standards ou il est proposé une douche et une baignoire. Les baignoires sabot sont acceptées en 1* et 2* avec douche et pare douche. Les WC sont intérieurs au logement et indépendants de la salle d'eau en 5*.
<b>Niveau d'équipements sanitaires (7 personnes et plus)</b>	2 salles d'eau privatives, la seconde salle d'eau comportant un lavabo, une douche ou une baignoire. Second water-closet privatif intérieur au logement.
<b>Equipements des salles d'eau</b>	Dès la catégorie 3* vous devez trouver : 2 points lumineux dont un sur le lavabo, une prise de courant libre près du miroir pour vous raser ou vous sécher les cheveux, des patères (imposées dans toutes les catégories), un espace de rangement et un sèche-cheveux électrique. En 4* et 5* un miroir sur pied et une tablette sous miroir ou plan vasque est obligatoire.

1.4. EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS DE LA CUISINE OU DU COIN CUISINE	
<b>Bacs à laver</b>	Il doit être équipé d'un mitigeur ou d'un mélangeur avec sortie d'eau unique
<b>Appareils de cuisson</b>	Le nombre de foyers de cuisson doit être respecté, en fonction de la catégorie et de la capacité du logement. En 1* et 2* un mini four, au moins, est obligatoire et peut être remplacé par un four micro-ondes mixte. A partir de 3* un four et un four micro-ondes sont imposés. Il doit y avoir, dans la cuisine ou le coin cuisine, une ventilation, une hotte aspirante ou une VMC. Une fenêtre ne suffit pas.
<b>Vaisselle et matériel de cuisson</b>	La nature, la quantité et la qualité de la vaisselle et des matériels que vous utilisez a été vérifiée. Figure un autocuiseur ou un cuit-vapeur ou faitout.
<b>Autres matériels</b>	Vous devez avoir à disposition, dans tous les cas, une cafetière électrique ou mécanique, un réfrigérateur avec compartiment de 100 litres au moins, et une poubelle fermée. Les autres matériels : une bouilloire à partir de 2* ; un grille pain et un lave vaisselle pour les logements de 4 personnes et plus, en 3* ; un congélateur ou un compartiments congélateur en 4* et 5*. Remarque : dans ces catégories, le lave-vaisselle es obligatoire dès 2 personnes.
1.5. ENVIRONNEMENTS EXTERIEURS	
Ascenseurs	Sauf contrainte locale ou architecturale, l'ascenseur est obligatoire pour accéder au 4 <sup>ème</sup> étage en catégories 1* et 2* et au 3 <sup>ème</sup> étage pour les autres catégories.
Parking voitures	Sauf contraintes (interdiction de circuler en ville), vous devez pouvoir stationner votre véhicule à 300 mètres au plus de votre hébergement. A partir de 3*, vous devez bénéficier d'un emplacement de parking privatif. La présence d'un garage privatif fermé ressort des critères de classement optionnels.
Balcons, loggias, terrasse, jardins	Ils font partie des critères optionnels et le cas échéant, doivent être dotés d'un mobilier ad-hoc.
Equipement de loisirs, sport	Critères optionnels
Environement	Critères optionnels
1.6 ETAT ET PROPRETE DES INSTALLATIONS ET DES EQUIPEMENTS	
Sanitaires et toilettes	Pour chacune de ces installations et équipements, l'état (un élément en mauvais état est durablement altéré) et la propreté (un élément non propre est un élément momentanément altéré) ont été contrôlés et notés selon un barème de 1 Insuffisant à 4 Excellent. Le niveau minimal requis et constaté lors de la visite est de 3 ( catégories 1* à 3*) et de 3.5 (catégories 4* et 5*).
Sols,murs et plafonds	
Mobilier	
Literie	
Cuisine et coin-cuisine	
2. SERVICE AUX CLIENTS	
2.1. QUALITE ET FIABILITE DE L'INFORMATION	
Nous avons eu plaisir, conformément aux dispositions du classement, à préparer à votre attention des dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques.	
2.2. LES SERVICES PROPOSEES	
Si vous nous le demandez, nous pouvons mettre à votre disposition du matériel pour bébé (lit et siège). A partir d'un classement en 2*, vous pouvez nous demander de vous fournir des draps, du linge de toilette ou de table, un adaptateur électrique et aussi de faire votre lit à l'arrivée. En 3* et plus, nous pouvons vous proposer un service de ménage ou de produits d'entretien. Le cas échéant, le tarif de ces prestations optionnelles vous a été communiqué. Un accueil personnalisé n'est obligatoire qu'en catégorie 5*.	
3. ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	
3.1. ACCESSIBILITE	
La documentation que vous avez reçue spécifie si l'hébergement que vous occupez est adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite.	
3.2 DEVELOPPEMENT DURABLE	
Conformément au référentiel de classement, ce logement a fait l'objet de mesures de réduction d'énergie et de réduction de la consommation d'eau. Vous voudrez bien veiller au respect des règles de tri sélectif qui sont affichées à votre disposition et prêter attention aux informations qui vous sont communiquées en matière de respect de l'environnement.	